

Fichage général et interdiction pour Raoult de parler d'hydroxychloroquine, merci Macron, merci le Conseil d'Etat...

écrit par Christine Tasin | 6 janvier 2021



Oui, la France de Macron ressemble chaque jour davantage à la Chine de Xi Jinping ! Il ne manque plus que les camps de rééducation, ils y songent, forcément. Ne serait-ce que lorsqu'ils vont mettre tous les anti-vaccin en isolement !

Les vendus du Conseil d'Etat ont donc décidé que Macron et sa police peuvent constituer un fichier avec toutes nos opinions politiques, religieuses, syndicales, nos commentaires sur les réseaux sociaux, nos données de Santé, y compris nos éventuels troubles psychologiques (c'est les assureurs et tous les maîtres-chanteurs qui vont être heureux). Il va falloir dorénavant se cacher pour aller consulter un psy... ou le faire sous un autre nom sans se

faire rembourser !!!!

La police et la [gendarmerie](#) ont reçu lundi le feu vert du Conseil d'Etat. Les forces de l'ordre pourront [ficher](#) les opinions politiques, appartenances syndicales et données de santé au nom de la sûreté de l'Etat, a confirmé l'institution. Elle rejette ainsi les requêtes de syndicats qui dénonçaient la « dangerosité » de ces fichiers.

La plus haute juridiction administrative a considéré que les trois décrets contestés, qui élargissent les possibilités de fichage, ne portaient pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'opinion, de conscience et de religion ou à la liberté syndicale. Le Conseil d'Etat avait été saisi en référé par plusieurs [centrales syndicales](#) dont la CGT, FO ou la FSU, mais aussi le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France, qui dénonçaient le « spectre du Big brother en 2021 ».

Les décrets, publiés le 4 décembre après un avis favorable du Conseil d'Etat, autorisent donc policiers et gendarmes à faire mention des « opinions politiques », des « convictions philosophiques et religieuses », et de « l'appartenance syndicale » de leurs cibles, alors que les précédents textes se limitaient à recenser des « activités ». Identifiants, photos et commentaires postés sur les [réseaux sociaux](#) y seront aussi listés, tout comme les troubles psychologiques et psychiatriques « révélant une dangerosité particulière ». Outre les personnes physiques, les « personnes morales », telles que les associations, sont également visées.

<https://www.20minutes.fr/societe/2945075-20210105-surete-etat-conseil-etat-approuve-elargissement-fichiers-renseignement>

Dans le même temps, les statistiques ethniques sont toujours interdites officiellement, ils ne veulent même plus savoir combien il y a de voitures brûlées par les racailles, sauf

quand une Ernotte prétend faire de la discrimination positive dans l'audio-visuel. Cherchez l'erreur.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/11/16/delphine-er-notte-la-diversite-sera-le-fil-rouge-de-mon-mandat-a-france-televisions_6059844_3234.html

On se souvient que Robert Ménard avait été traîné au tribunal pour avoir donné le chiffre de musulmans dans les écoles biterroises....

On ne sait toujours pas, officiellement, combien il y a d'immigrés, de descendants d'immigrés et de musulmans dans les prisons... on ne le sait que par les quelques chiffres obtenus par la bande, une lettre de Jack Lang parlant de deux tiers de musulmans en prison (eux ils les ont les statistiques ethniques) et une étude américaine assez ancienne à présent parlant de 70 % de musulmans si je me souviens bien.

.
Dans le même temps encore, Macron a réformé le code de déontologie des médecins, qui n'auront plus le droit, désormais, de ne communiquer que sur les résultats de leurs recherches et pratiques... validés par le gouvernement ! Evidemment Raoult est visé. Ce décret, passé le 22 décembre 2020, aurait été passé le 22 décembre 2021, aurait interdit de fait à Raoult ses petites causeries depuis l'IHU sur les bienfaits de l'hydroxychloroquine et ses résultats dans le traitement du Covid...

Art. R. 4127-13.-Lorsque le médecin participe à une action d'information du public à caractère éducatif, scientifique ou sanitaire, quel qu'en soit le moyen de diffusion, il ne fait état que de données confirmées, fait preuve de prudence et a le souci des répercussions de ses propos auprès du public. Il ne vise pas à tirer profit de son intervention dans le cadre de son activité professionnelle, ni à en faire bénéficier des

organismes au sein desquels il exerce ou auxquels il prête son concours, ni à promouvoir une cause qui ne soit pas d'intérêt général. »

[...]

« II.-Le médecin peut également, par tout moyen, y compris sur un site internet, communiquer au public ou à des professionnels de santé, à des fins éducatives ou sanitaires, des informations scientifiquement étayées sur des questions relatives à sa discipline ou à des enjeux de santé publique. Il formule ces informations avec prudence et mesure, en respectant les obligations déontologiques, et se garde de présenter comme des données acquises des hypothèses non encore confirmées.

[...]

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042731060>

Bref, ni Raoult ni Perronne, pour ne parler que des plus connus, ne pourront plus, désormais, faire état des avantages de l'hydroxychloroquine sauf à se mettre hors-la-loi.

Ils sont en train de tirer les leçons des dysfonctionnements de 2020, ils préparent clairement la dictature sanitaire des mois et années à venir et notamment l'imposition du vaccin à tous. Pour le moment, on peut encore dire que l'on refuse le vaccin parce qu'il existe un traitement, validé par Raoult et Perronne, l'hydroxychloroquine... Dorénavant on ne pourra pas arguer de solutions autres que le vaccin ou de prochains remdesivir validés par le Ministère de la Santé... d'autant qu'on ne sera même plus au courant, les Raoult, Perronne et autres Fourtillan bâillonnés...

C'est vraiment abominable... Abominable. Oui, Macron et tous

ses complices -ils sont légion !- sont en train de transformer la France en Chine...Et ces connards de Français qui se laissent enfumer, qui ne voient rien, qui boivent BFM-Télé, Le Monde et Libé...